



MAIRIE DE VITREUX



03.84.81.06.56

mairie.vitreux@wanadoo.fr

Permanences :

Mardi et vendredi

de 14h00 à 17h00

N°5-2020

Séance du 25 septembre 2020.

Présents : MM. Sébastien ANGEL, Didier CABESTANT, Lionel CHENILLOT, Rémi DI FABIO, Marc GENTY, Alain GOMOT, Sébastien LAMBERT, Hervé LEVY, Damien PERIARD,

Mmes Sonia ABRAHAM, Sylvie GRANDPERRIN

Secrétaire : Mme Sylvie GRANDPERRIN

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité.

- **Bois coupes 2021**

- **Bois d'Amont** :

Sur proposition de l'O.N.F, martelage des parcelles 1, 30af et 30r.

- **Vaudenay** :

Sur proposition de l'O.N.F martelage des parcelles 11am, 11pr, 12af, 15af.

- **Assistance technique**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité :

-le devis d'assistance de bois façonnés de l'ONF pour un montant de 468.00 € HT soit 561.60 € TTC.

- le devis d'assistance de contrat d'approvisionnement de feuillus pour un montant de 160.00 HT soit 192.00 TTC.

- **Remboursement de frais à Mr ROUGET Alain**

Monsieur ROUGET Alain a acheté pour la commune sur le site Amazon un raccord pour un montant de 8.90 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 8.90 € à Mr Rouget Alain.

- **Demandes de subventions**

Le Maire expose que la mairie a reçu des demandes de subventions de la part de la Maison des Assistantes Maternelles, de l'association La Carotte et de la SPA.

Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes à 9 voix contre et 2 abstentions.

- **Composition de la commission d'appel d'offres**

La préfecture a averti la mairie par un courrier du 6 juillet 2020 qu'une erreur s'est glissée dans sa délibération n°18.2020 concernant « la composition de la commission d'appel d'offres ».

Le conseil municipal a donc de nouveau délibéré et désigne, à l'unanimité, pour faire partie, avec Monsieur Le Maire, de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires :

M. Marc GENTY
M. Sébastien ANGEL
M. Hervé LEVY

Membres suppléants :

M. Rémi DI FABIO
Mme Sonia ABRAHAM
Mme Sylvie GRANDPERRIN

- **Modification des délégations consenties au Maire par le conseil municipal.**

La préfecture a averti la mairie par un courrier du 7 juillet 2020 que sa délibération n°28.2020 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal ne fixait pas les limites ou les conditions de délégations dans certaines matières retenues par le conseil municipal comme le prévoit notamment l'article L.2122-22 du code des collectivités territoriales.

Sont concernés :

- Article 13 : L'exercice du droit de préemption en vertu de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme
- Article 14 : Les actions en justice

- Article 15 : Le règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux
- Article 18 : L'exercice du droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
- Article 19 : L'exercice du droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme
- Article 23 : Les demandes d'attribution de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retirer de la délibération les articles 13, 14, 15, 18 et 19 et de fixer le montant des demandes d'attribution de subventions à 25 000€.

- **Sécurisation du village**

Le Maire expose qu'il convient de faire ralentir les voitures Grande Rue, au centre du village vers l'école, afin de garantir la sécurité des habitants et des écoliers.

Le Maire présente le devis de l'entreprise GLOBAL SIGNALISATION- rue des Salines 25480 Ecole Valentin- d'un montant de 23 910 € HT soit 28 692.00€ TTC qui propose :

- La fourniture et la pose de deux feux tricolores
- La fourniture et la pose de deux panneaux de présignalisation
- Le forfait pour le câblage de l'ensemble du dispositif

Le conseil municipal, à 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise GLOBAL SIGNALISATION d'un montant de 23 910.00 € HT
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du département au titre de la dotation de solidarité territoriale
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention.
- **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

- **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement reste fixée à 1% avec une exonération totale sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

- **Questions et informations diverses**

- Guirlandes : quelques membres du conseil se sont proposés pour réparer les guirlandes qui ne fonctionnent plus.
- Affouage : inscription à partir du 15 octobre pour le mois de novembre. **Les affouagistes qui n'ont pas terminé leur portion de bois, ne pourront pas s'inscrire pour l'affouage de 2020-2021.**

- Deux terrains de boules ont été construits début de l'été et sont opérationnels. Toutes les personnes qui le désirent peuvent aller jouer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.